



POLITIQUE



TOUTE L'INFO LES INTERVIEWS LE 8H20 GRAND RENDEZ-VOUS CAROLINE ROUX

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Infos > Politique

Ils travaillent au noir au ministère

Par Europe1.fr avec Pierre Rancé

Publié le 27 février 2012 à 07h17

Mis à jour le 27 février 2012 à 11h15



Le Sénat va examiner lundi le cas de 1.500 collaborateurs occasionnels du ministère de la Justice, qui ne sont pas déclarés. © MAXPPP

INFO E1 -Le Parlement examine lundi la façon dont la Justice emploie des collaborateurs occasionnels.

Fraude au ministère de la Justice ? Le Parlement va s'intéresser cette semaine aux collaborateurs occasionnels de la Place Vendôme, selon les informations d'Europe 1. Ils sont 1.500 à être employés épisodiquement dans les tribunaux sans être déclarés, sans recevoir de salaire et sans cotiser aux organismes sociaux. Le Sénat va se pencher sur le sujet

a 6

Et aussi

Chômage : l'année 2012 commence mal

Assurland.com

[Redacted text block]

ivre"

Tous les flashes

[Redacted text block]

[Redacted text block]

lundi et l'Assemblée nationale, mercredi.

### Le ministère hors-la-loi

Ces collaborateurs temporaires, qui s'occupent de tutelle, de traduction et même de médiation ou de rappel à la loi s'ils sont délégués du procureur, sont payés avec un simple chèque du Trésor public sans aucune autre formalité. Et ce, alors que selon un décret, datant de janvier 2000, toute personne travaillant ponctuellement doit être déclarée et régularisée.

Certains d'entre eux sont des retraités de la gendarmerie, de la police ou de la magistrature, d'autres sont encore salariés et quelques uns ne vivent qu'avec ces frais de justice. S'ils devaient être déclarés, leur rémunération serait diminuée de 17% à 20%.

### Une régularisation en 2013 ?

Le garde des Sceaux s'est engagé, la semaine dernière, à régulariser la situation. Michel Mercier a promis que ce serait fait en 2013. Reste qu'il n'a donné aucune indication sur la manière dont il s'y prendrait. Chaque année, depuis douze ans, ce sont 20 millions d'euros qui échappent aux caisses de la Sécurité sociale.

[> Commenter.](#)



assurland.com avec Europe 1

**Comparez les tarifs**  
des assureurs et mutuelles



**Le comparateur d'assurance**  
Comparez et trouvez la mutuelle qui vous convient

[Cliquez ici](#)

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]